me donnent une indigestion, des migraines horribles.- Je te demande pardon de rire de tes migraines, c'est qu'elles me rappellent un bon Allemand qui avait le maigre en horreur. Il consentait cependant à observer l'abstinence le vendredi ; mais si on lui servait des haricots, il jetait les hauts cris... Des haricots! la chose la plus indigeste! On voulait donc l'étouffer! il serait bien fâché d'en manger un seul ... Le dimanche arrivant, et avec le dimanche un gigot sur des haricots. Gigot, haricots, tout était englouti à la minute par notre homme, et cela sans qu'il fit entendre la plus petite médisance contre l'innocent légume qu'il attaquait la veille avec tant de fureur... Voilà de ces capitulations d'estomac que je ne comprends pas mieux que certaines capitulations de conscience. Allons, mes amis, voilà qui est ait, vous essaierez du carême, vous ne danserez pas, vous ne veillerez pas ; et à Pâques vous serez en parfaite san-. Łé. " A continuer.



BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DE MILICE, Montréal, 6 janvier, 1846.

ORDRE GÉNÉRAL, SON EXCELLENCE l'Administrateur du Gouvernement ayant été informé que plusieurs Officiers de Milice dont les nominations ont été dûment publiées avant l'assomption de Son Excellence Lord Metcalfe, aux reines du gou vernement, n'ont pas encore reçu leurs commissions, il lui a plû d'ordonner aux Officiers commandant des corps, de fournir immédiatement des listes de tels Officiers dans l'ordre de leur nomination, spécifiant avec toute la précision possible la date de chaque nomination.

> A. GUGY, Col. et Adjd. Gen.

BUREAU DES PERTES DE 1837-38, BAS-CANADA Garde-robe de l'Assemblée Législative.

Montréal, 22 décembre 1845. AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés

pour s'enquerir des pertes soufiertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada en 1837-38, et de celles qui en provier neut et en résultent, siégent journellement dans le Garde-robe de l'Assemblée Législative, en cette cité, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit : à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre,

Par ordre

J. G. BARTHE, Sec. Com. sur les Pertes.

E. R. FABRE & Cie.

A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre. - 50 décembre.

VENDED, A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,

Prix: £1 la grosse; 2 schellings la douzaine. 7 Novembre 1845.

A L'USAGE DES

A L'USAGE DES

ECOLES CHRÉTIENNES ET AUTRES,

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de reduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour cux d'en foutnir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout alleurs, POUR ARGENT COMPTANT.

Rue St. Vincent, No. 3, } 6 novembre 1845.

ORNEMENS D'ECLISES. ATTENDUS TRES PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGN .. recevra à scontréal, par les premiers arrivages d'automne UN ASSORTIMENT TRES VARIÉ d'ornemens et d'étoffes d'Eglise, avec leura fournitures complètes.

On pourra par la même choisir entre des ornemens faits en Europe, et les différents genres d'étoffes à faire confectionner en ce pays

J. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Eglise. Montréal, 15 septembre 1845.

GARNITURE COMPLETE

(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELEVE.) -A VENDRE.

Le Soussigné vient de recevoir et offre à des PRIX réduits,

Une chasuble, Fond drap d'argent gaufré (mat.) avec croix sur fond d'argent bruni, (lui-

sant), broché en or, relevé et tout 2 DALMATIQUES. Fond ditto ditto ditto ditto ditto ORFROIS ditto ditto ditto ditto UNE CHAPE, Fond ditto ditto ditto ditto ditto CHAPERON et BANDES ditto ditto ditto ditto ditto La croix, porte, un chiffre de MARIE, broché tout or, au milieu d'une GLOIRE or et argent.

Le CHAPERON, porte, un Cœur de Marie " or et argent

N. B .- Un filet CRAMOISI court autour de toutes les brochures, et fait soillir avec beauconp d'avantage, se contraste de l'or mat, sur fond bruni. S'adresser par lettre à

J. C. ROBII LARD, No. 5, Nassaw St. New-York,

ATELIER DE RELIEUR.



CHAPELEAU & LAMOTHE

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGE et le PUBL en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue Sr. Gabriel, faisant face à la rue STE. THERÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

ILS ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MAR-CHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MA-GASIN DE LIVRES D'ECOLES à l'usages des FRERES de la Doctri-NA CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits. AUSSI:-

Les sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordrequi leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent pu leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PAR TAGE des ÓUVRAGES. CHAPELEAU & LAMOTHE.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

A VENDRE, LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, svivi de Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmetique .- Prix, 5 shellings la douzaine; 6 deniers en détail. - S'adresser au Bureau des M &-LANGES ou à l'EVECHÉ.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le Mardiet le Vendredi Le prix del'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et cinq piastres par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veolent cesser de souscrire au Journal, doiventendenner axis un mois avantl'expiration de leur abonnement

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, etchez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. -Six lignes et au-dessous, Ire-insertion, 68. Chaque insertion subsequente, 71d. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 1d. Chaque jusertion subsequente, 10d. Au-dessus de dix lignes, Ire-insertion parligne, 43. Chaqueinsertion subséquente, Id.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PRETRE,